



**Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre
des Députés**

Luxembourg, le 18 novembre 2024

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, j'aimerais poser une question parlementaire à Madame la Ministre de la Justice et à Monsieur le Ministre des Finances.

Selon un article paru dans la presse, les outils informatiques utilisés à des fins criminelles sont de plus performants et de plus en plus difficiles à détecter. Ainsi, ces outils permettent de falsifier des documents et des identités afin de contourner les systèmes de vérification et de « know your customer » et une véritable industrie clandestine de « crime as a service » s'est développée. Ces pratiques présentent un risque pour la place financière, notamment en termes de fraude, de blanchiment et de financement du terrorisme. Elles sont aussi à la base d'arnaques tel qu'identifiées dans l'affaire Caritas. Selon la presse, l'agence publique Incert aurait évoqué ce risque réputationnel pour la place financière dans deux notes.

Face à cette situation, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Justice et à Monsieur le Ministre des Finances :

- **Comment le Gouvernement juge-t-il le risque pour la place financière du « crime as a service » ?**
- **Comment entend-il réagir pour endiguer ce risque ?**
- **Se trouve-t-il en discussion avec les acteurs de la place financière pour les aider à mieux identifier ce type de criminalité et à se protéger contre les risques qu'il provoque ?**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Laurent Mosar

Député